



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
des affaires culturelles**

Affaire suivie par : Laure MENDOUSSE
Pôle Patrimoines / CRMH
Tél : 03 88 15 56 60
Courriel : laure.mendousse@culture.gouv.fr
Réf : CRMH/STBG/2023/ 72

**Autorisation de travaux sur un immeuble
classé au titre des monuments historiques**

AC 068 004 23 E0001

Strasbourg, le

31 octobre 2023

**La préfète de la région Grand Est,
Préfète de la zone de défense et de sécurité Est,
Préfète du Bas-Rhin,**

VU le code du patrimoine, et notamment ses articles L. 621-9 et R. 621-11 à 621-17 ;

VU le code de l'urbanisme, et notamment ses articles L. 425-5 et R. 425-23 ;

VU l'arrêté du 09 mars 1987, portant classement au titre des monuments historiques de la statue de la Vierge dans la fontaine de la Vierge à Altkirch (Haut-Rhin) ;

VU la demande déposée par la Commune d'Altkirch, représentée par Monsieur Nicolas Jander, Maire, sise 5, place de la République – 68130 Altkirch, reçue et enregistrée le 13 juillet 2023, à l'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine du (Haut-Rhin), reçue le 20 juillet 2023 à la Conservation régionale des monuments historiques (site de Strasbourg) ;

VU l'accord de M. Nicolas JANDER, Maire, autorité compétente pour statuer sur les demandes de permis de construire, réputé donné à la date du 3 juillet 2023 ;

Considérant que les travaux envisagés par le demandeur sont de nature à contribuer à la conservation et à la valorisation de la statue de la Vierge dans la fontaine de la Vierge à Altkirch (Haut-Rhin), sous réserve du respect des prescriptions, réserves et conditions ci-dessous,

Article 3

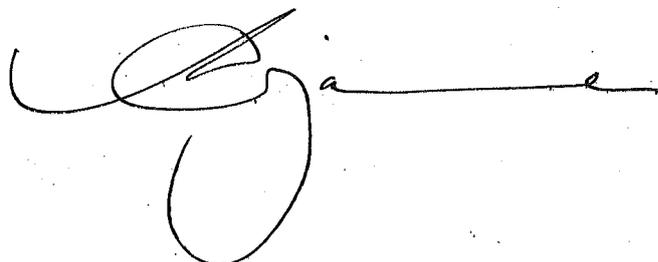
- Cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter sa notification.

Article 4

- La directrice régionale des affaires culturelles du Grand Est est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée au demandeur.

Pour la Préfète de la région Grand-Est
et par délégation,
la Directrice régionale des affaires culturelles
et par subdélégation,
le Conservateur régional des monuments historiques adjoint (site de Strasbourg),

Alexandre COJANNOT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'A. Cojannot', with a large, stylized initial 'A' and a long horizontal stroke extending to the right.